

La rentrée d'UCA : un « congé menstruel » pour les étudiants ; l'impact RH des tensions budgétaires

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°337201 - Publié le 12/09/2024 à 18:21

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 13/09/2024 à 09:53



Mathias Bernard, président de l'UCA et Françoise Peyrard, VP chargée de la formation, le 10/09/2024 -
© News Tank



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

L'Université Clermont Alpes met en place « un crédit de 10 jours pour troubles menstruels à la rentrée 2024-2025 », indique Françoise Peyrard, VP (Vice-président(e)) chargée de la formation, lors de la conférence de presse de rentrée, le 10/09/2024.

« Ce dispositif concerne les personnes menstruées souffrant de douleurs invalidantes. Au début de l'année, l'étudiante déclare sur l'honneur via l'ENT (Environnement numérique de travail) qu'elle souffre de troubles menstruels et s'engage à utiliser ce motif uniquement dans ce cadre. Elle pourra donc justifier ses absences sans certificat médical », ajoute le VP.

Ce dispositif « expérimental repose sur une relation de confiance entre l'institution et l'étudiante. Nous évaluerons s'il y a des dysfonctionnements ».

En outre, les étudiants bénéficieront d'un crédit de quatre jours maladie pour justifier une absence sans certificat médical. Comme pour le congé menstruel, « cela concerne aussi bien les cours nécessitant une présence obligatoire que les évaluations en contrôle continu », dit Françoise Peyrard.

Mathias Bernard, président de l'université, fait le point sur la situation budgétaire de l'université, qui sera déficitaire en 2024 « autour d'une dizaine de M€ », sur un budget de 360 M€. Une situation qui a déjà un impact : « En 2024, nous n'avons pas renouvelé une trentaine d'emplois contractuels Biatss (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) et 30 d'Ater (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche) contractuels, soit un total de 60 postes non renouvelés. Nous avons réduit le nombre d'emplois contractuels dans divers métiers. »

Le budget 2025 se construit avec ces contraintes, « y compris dans les dépenses de fonctionnement, avec des reports d'investissement de réaménagements internes et le non-renouvellement d'un emploi fonctionnaire sur cinq. Environ 80 % des emplois seront renouvelés sur la campagne 2025. »

« Les recettes provenant des ressources privées » ne se font « pas en un claquement de doigts » (M. Bernard)

Concernant le budget de l'UCA, Mathias Bernard indique : « Nous avons une université en bonne santé financière, avec la capacité d'absorber de l'exercice déficitaire, mais nous n'aurons pas la capacité d'absorber un troisième exercice déficitaire. »

En cause : les effets de l'inflation notamment sur le coût de l'énergie (20 M€, contre 7 ou 8 M€ avant 2023) et du « surcoût non compensé de revalorisation des salaires des fonctionnaires, avec 5 M€ non compensés en 2024. » « Cela vient » déséquilibrer notre modèle financier. Nous nous trouvons dans la même situation que les deux tiers des universités françaises« .

En outre, »le volet des recettes provenant des ressources privées ne se fait pas en un claquement de doigts. Il existe des outils pour solliciter des financements privés, notamment à travers la Fondation UCA et le mécénat, qui permettent de valoriser la recherche et d'établir des partenariats entre les entreprises privées et l'université. Ces partenariats permettent de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les coûts« , déclare le président de l'UCA.

«Nous avons misé sur la formation professionnelle et l'apprentissage, mais une réduction des taux de prise en charge pourrait modifier notre trajectoire. Nous ne souhaitons pas limiter le déploiement de l'apprentissage, même si des contraintes financières pourraient en freiner l'expansion.»

«Nous sommes dans une stratégie de diversification des ressources, mais nous n'attendons pas de miracles. Un levier potentiel identifié est l'accès aux fonds européens, qui peuvent apporter des financements au-delà des programmes d'enseignement supérieur et de recherche. Nous avons mis en place un service "Cap Européen" pour être plus performant et obtenir davantage de subventions de l'Union Européenne. La diversification vise à aller chercher de nouvelles ressources en complément des contraintes budgétaires actuelles.»

«La fondation universitaire alloue chaque année 100 k€ pour financer des chaires et des bourses de mobilité internationale pour les étudiants de l'université.»

Projection d'une stabilisation des effectifs étudiants à 35 000 étudiants

« Nous observons une baisse démographique plus marquée que dans le reste du territoire national », déclare Mathias Bernard, au sujet des effectifs étudiants de l'UCA, en baisse depuis trois ans. L'objectif est à la stabilisation des effectifs, qui devraient atteindre au terme des phases d'inscription environ 35 000 étudiants.

« Il s'agit pour cela de renforcer les formations d'excellence et d'attirer des étudiants en master et doctorat, en provenance d'autres territoires et pays. Actuellement, nous avons 4 000 étudiants internationaux ».

« Dans les petites universités, le cycle licence est principalement alimenté par des étudiants locaux. Nous misons sur le maintien voire l'augmentation des effectifs en master et doctorat, car ces étudiants recherchent des formations spécialisées et plus identifiées, que nous proposons peut-être mieux que des institutions comme Lyon ou Montpellier. »

Première rentrée de l'Ensacf au sein de l'UCA

C'est aussi la première rentrée de l'école d'architecture au sein de l'UCA, qui est intégrée à l'EPE (Etablissement public expérimental) UCA depuis le 01/01/2024, Clermont INP (Institut national polytechnique) y étant depuis 2021. La phase d'expérimentation de l'EPE UCA, intégrant l'Ensacf et Clermont Auvergne INP, est programmée pour se conclure le 01/01/2027.

«Nous travaillons actuellement sur la création d'une carte étudiante unique, qui permettra d'accéder à tous les services étudiants de l'UCA. Ce rapprochement a été consolidé, et nous renforçons les doubles diplômes entre la géographie, l'aménagement, la licence d'ingénieur à Polytech, et nous explorons d'autres possibilités de passerelles, notamment en histoire de l'art« , déclare Mathias Bernard.

«Nous réfléchissons à l'intégration de ces formations dans notre offre pour la rendre originale et attrayante. C'est encore récent, et les deux institutions viennent de mondes différents avec des particularités propres. Il s'agit d'un processus pour faire converger les cultures, les pratiques et les dialogues interinstitutionnels, ce qui n'est pas toujours facile en termes de formalités. Pour l'UCA, c'est un apport positif qui nous ouvre à d'autres types de recherche, de formation et de relations avec les acteurs territoriaux.»

Adaptation de l'offre de formation en fonction des besoins

«La rentrée est marquée par une stabilité et un renforcement du positionnement de notre université. Nous avons une offre de formation qui fonctionne depuis trois ans, avec un dernier grand renouvellement en 2021. Le prochain grand renouvellement est prévu pour 2027. Nous adaptons certains points de l'offre de formation en fonction des besoins« , indique Mathias Bernard.

Les doubles licences, réponses à «l'émergence de nouveaux profils d'étudiants» (F. Peyrard)

Françoise Peyrard, VP chargée de la formation, détaille les nouveautés en matière de formation pour cette rentrée 2024-2025 :

«Nous proposons une double licence en philosophie et sociologie, avec 20 places disponibles. Il s'agit d'un double cursus où les étudiants, s'ils suivent les trois années, peuvent valider les deux licences. Nous réfléchissons à la création d'autres doubles cursus, comme celui déjà existant en mathématiques/physique.»

«Ces programmes répondent à l'émergence de nouveaux profils d'étudiants cherchant une double compétence dans leur diplôme. Cela leur permet d'accéder à une offre de master plus large, et nous essayons d'intégrer la dimension recherche dès le début de leur formation. Ce projet se met en place progressivement, et cette double licence a déjà fait le plein, ce qui confirme que cela répond à un réel besoin.»

«Nous ouvrons également d'autres types de formations, notamment en troisième année de licence, en lien avec la réforme du BUT (Bachelor universitaire de technologie). La licence professionnelle est en pleine reconversion. Désormais, elle offre des possibilités de poursuite d'études pour les titulaires de BTS (Brevet de technicien supérieur), ce qui nécessite de retravailler les diplômes. L'étudiant, titulaire d'une licence générale, peut ainsi intégrer des unités d'enseignement spécifiques créées en partenariat avec des professionnels du secteur.

Cette année, nous ouvrons par exemple un parcours professionnalisant en collaboration avec l'école de droit, orienté vers la formation d'assistants juridiques. Il y a une forte demande identifiée sur le marché, et il est important de proposer aux étudiants un débouché dès le niveau bac+3.»

Ouverture de formations en réponse à des besoins sociétaux

«Nous proposons aussi un parcours en sciences de l'éducation porté par l'Inspé, au sein du master en sciences de l'éducation, axé sur la recherche et l'expertise en éducation et formation», dit Françoise Peyrard.

«Ce parcours, destiné aux diplômés en licence, permet une poursuite d'études, notamment en thèse dans le domaine des sciences de l'éducation. Cependant, il ne se limite pas à une perspective doctorale. Nous avons identifié un besoin d'experts en sciences de l'éducation, par exemple pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de projets éducatifs sur leurs territoires.»

La VP formation évoque également l'ouverture du M2 (Master 2) en microbiologie industrielle et en formation professionnelle, implanté sur le territoire d'Aurillac. «Ce master est porté par l'UFR (Unité de formation et de recherche) de biologie et propose un M1 (Master 1) commun, avec un M2 en alternance, axé sur des spécialités de recherche déjà présentes à Aurillac.»

L'université propose aussi «un certain nombre de DU qui sont également importants pour répondre aux besoins du milieu socio-professionnel. Parmi eux, un DU en entrepreneuriat et intrapreneuriat, destiné à former les étudiants à la création d'entreprise ou au développement de projets au sein des entreprises existantes.»

Au niveau de l'UFR Santé, elle mentionne le renforcement de l'offre «en audioprothèse et en paramédical, en réponse à une demande sociale importante pour ces métiers. Nous avons augmenté le nombre de médecins formés. Du côté des UFR de santé, nous constatons une croissance, bien que l'équilibre varie selon les secteurs. Nous continuons à adapter notre offre pour répondre à la demande sociale.»

Une «université innovante» avec le Kap Learning Center et la maison de l'innovation

«Nous mettons en avant une université innovante, notamment avec la Maison de l'innovation, au service des étudiants et le 16/09, nous inaugurons le Kap Learning Center ; situé en plein cœur du campus centre-ville de l'UCA», déclare Mathias Bernard.

«Ce projet, porté depuis dix ans, va offrir aux étudiants un outil de travail conçu pour les accompagner dans leurs études. Ce centre de ressources permet l'accès à des ressources pédagogiques, audiovisuelles et à des services universitaires. Des ingénieurs en formation y seront mobilisés pour les accompagner.»

«C'est également un lieu de travail avec un quartier de l'innovation, une grande salle de lecture et une vingtaine de salles de travail isolées, répondant ainsi à des besoins et attentes fortes. Ce centre sera ouvert de 8h à 22h, du lundi au samedi, et représente un élément important en termes d'attractivité pour les étudiants», note Mathias Bernard.

La maison de l'innovation, «pivot central de l'innovation et de l'entrepreneuriat»

De plus, la maison de l'innovation de l'UCA, «conçue pour être le pivot central de l'innovation et de l'entrepreneuriat», sera inaugurée les 11 et 12/12. Située au campus des Cézeaux, la maison de l'innovation «regroupe divers services essentiels à l'interface entre les mondes académique et économique», indique l'université.

Elle héberge notamment :

- le Pôle Partenariats et Territoires,
- la Direction de la recherche et des études doctorales,
- le centre d'appui aux projets européens (CAP Europe)
- Clermont Auvergne Innovation — une filiale dédiée à la valorisation et au transfert de technologie de l'UCA.
- La Fondation UCA, des personnels de valorisation du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), et le pôle de Comp. (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) et Cimes y sont également basés.

- Un espace dédié accueille les étudiants-entrepreneurs du réseau Clermont Auvergne Pépité (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat).

»La maison fait office de point d'accès privilégié aux services de l'UCA, simplifiant et fluidifiant l'utilisation de son offre riche et variée. Elle s'adresse aux entreprises, collectivités, étudiants, et personnels de recherche désireux de faire avancer l'innovation et la recherche partenariale«, indique l'UCA.

»L'objectif de ce hub, au sein de la Maison de l'Innovation, est de mettre en relation les étudiants, notamment ceux ayant un projet entrepreneurial, avec des partenaires socio-économiques et des chercheurs. Nous visons à favoriser la création d'entreprises par des étudiants en les connectant avec les acteurs importants dans la chaîne de création, des chercheurs à la mise sur le marché", fait savoir Mathias Bernard.

Utilisation du prénom d'usage à l'université

Françoise Peyrard indique que l'UCA, depuis six ans, « donne la possibilité aux étudiants d'utiliser, au sein de l'université (sur leur adresse email et les listes d'appel), leur prénom d'usage », même si la « diplomation se fait toujours sous le prénom d'état civil ».

« Cela concerne principalement les étudiants transgenres dont le prénom d'état civil ne correspond plus à leur apparence. Notre objectif est d'éviter qu'une contrainte administrative n'ajoute une difficulté supplémentaire à leur parcours d'études ».

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »